

LE CABINET

N° **0326** //METFPA/CAB/DEXC

Abidjan, le **15 FEV 2023**

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage informe les Directeurs Régionaux, les Directeurs Départementaux, les Chefs d'Etablissements et les Enseignants qu'il est ouvert au titre de l'année 2023, un concours d'accès aux fonctions **d'Adjoints aux Chefs d'Etablissements (ACE)**.

Les postes au nombre de **51** et les spécialités se répartissent comme suit :

- Censeurs : 19 ;
- Secrétaire Exécutif des Relations Formation Emploi : 20 ;
- Chefs de Travaux : 12.

Les inscriptions et dépôts des dossiers débiteront le **lundi 13 février 2023** et se poursuivront jusqu'au **lundi 06 mars 2023** à la Direction des Examens et Concours (DEXC), sise aux II Plateaux ENA.

Peuvent faire acte de candidature :

EMPLOI	CONDITIONS
- Les Professeurs de Collège	- Totaliser sept (07) années d'ancienneté effective au 1^{er} octobre 2022 ; - N'avoir jamais fait l'objet de sanction disciplinaire.
- Les Professeurs de Lycée	- Totaliser cinq (05) années d'ancienneté effective au 1^{er} octobre 2022 ; - N'avoir jamais fait l'objet de sanction disciplinaire.
- Les Inspecteurs Principaux	- N'avoir jamais fait l'objet de sanction disciplinaire.
- Les Inspecteurs en Chef	
- Les Inspecteurs Généraux	

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Ministre ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie de la dernière décision d'avancement ou à défaut de l'arrêté de nomination dans le grade;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de six (06) mois ;
- Deux (02) photos d'identité de même tirage ;
- Une quittance des droits d'inscription fixés à **vingt-deux mille cinq cent (22 500) francs CFA**, délivrée par la Trésorerie Principale près la Direction des Examens et Concours (DEXC).
- Une attestation originale de non sanction disciplinaire délivrée par la Fonction Publique ;
- Un engagement à servir dans toutes les Directions Régionales de la Formation Professionnelle ;
- Un formulaire, dûment rempli, signé par le supérieur hiérarchique et contresigné par le Directeur Régional de la Formation Professionnelle, à déposer sous pli confidentiel.

Pour toutes informations complémentaires, prière consulter le site internet : www.dexci.net ou appeler aux numéros suivants : **27 2241 87 22**

P.J. :

1-Tableau récapitulatif des postes et spécialités au concours

Pour le Ministre et par Délégation



Moustapha SANGARE